

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE

Séance du 17 juin 2022

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 45

Délibération n° 2022-145

Objet de la délibération : Délibération relative à la modification du tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept juin, à huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 10 juin 2022.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GIUSTI Annie, LAYOLO Cécile, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe

Absents excusés :

- **dont représentés :** GIULIANO Jérémy donne procuration à VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud donne procuration à BOURLIN Sébastien, DECANIS Alain donne procuration à CANO-MAIREVILLE Nathalie, BETRANCOURT Claude donne procuration à SIMONETTI Pascal, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à CANO-MAIREVILLE Nathalie, GUIOL André donne procuration à AUDIBERT Eric, KHADIR Paul donne procuration à SIMONETTI Pascal, LANFRANCHI Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, NEDJAR Laurent donne procuration à DELZERS Catherine, PIANELLI Serge donne procuration à VALLOT Philippe

Absents : CONSTANS Jean-Michel, CLERCX David, KIEFFER Bertrand, LANGE-RINAUDO Corinne, LE METER Sophie, MONDANI Denis, SALOMON Nathalie

Secrétaires de Séance : Madame Nicole RULLAN et Monsieur Patrice TONARELLI

Monsieur Gérard FABRE expose :

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

VU la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié, portant dispositions statutaires communes à certains cadres d'emploi de catégorie B ;

VU le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique,

VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

VU l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique ;

VU la saisine du Comité Technique ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier le tableau des effectifs de la collectivité pour tenir compte de l'organisation des services ;

CONSIDERANT que depuis la loi du 19 février 2007, la modification du nombre d'heures hebdomadaires de service d'un emploi à temps non complet n'est pas assimilée à une suppression d'emploi lorsqu'elle n'excède pas 10 % du nombre d'heures afférent à l'emploi concerné et/ou ne prive pas le bénéficiaire de l'affiliation à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) ;

CONSIDERANT que les postes créés peuvent être pourvus par des agents non titulaires remplissant les conditions de diplômes et d'aptitude médicale à l'exercice des fonctions avant l'embauche et seront rémunérés sur la grille du grade correspondant après reprise éventuelle de leur ancienneté en considération du classement qui serait opéré pour un agent de la fonction publique ;

CONSIDERANT que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement sont fixés conformément au statut particulier de chaque cadre d'emploi ci-dessus concernés ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 03 juin 2022 ;

Il est demandé au Conseil communautaire :

- **de créer les postes correspondants définis ci-après pour réorganisation des services (postes transformés au sein du CIPV par le biais de la création/suppression):**

Nombre de postes	Emplois / Cadres d'emplois	Régime d'emploi
1	Emploi de catégorie C de la filière technique Cadre d'emplois des agents de maîtrise	TC 35H
2	Emploi de catégorie B de la filière culturelle Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	TC 20H
1	Emploi de catégorie B de la filière culturelle Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	TNC 18H
1	Emploi de catégorie B de la filière culturelle Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	TNC 15H
1	Emploi de catégorie B de la filière culturelle Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	TNC 12H
1	Emploi de catégorie B de la filière culturelle Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	TNC 11H30
1	Emploi de catégorie B de la filière culturelle Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	TNC 10H40
1	Emploi de catégorie B de la filière culturelle Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	TNC 10H
1	Emploi de catégorie B de la filière culturelle Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	TNC 6H30
1	Emploi de catégorie B de la filière culturelle Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	TNC 6H

- **De créer les postes suivants pour extension du service public rendu par le CIPV :**

Nombre de postes	Emplois / Cadres d'emplois	Régime d'emploi
1	Emploi de catégorie B de la filière culturelle Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	TC20H
1	Emploi de catégorie B de la filière culturelle Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	TNC 11H
1	Emploi de catégorie B de la filière culturelle Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	TNC 8H
1	Emploi de catégorie B de la filière culturelle Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	TNC 4H30
1	Emploi de catégorie B de la filière culturelle Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	TNC 2H30

- **de supprimer les postes suivants dès que devenus obsolètes du fait de l'augmentation horaire des postes à temps non complet :**

Nombre de postes	Emplois / Cadres d'emplois	Régime d'emploi
1	Emploi de catégorie B de la filière culturelle Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	TNC 16H
2	Emploi de catégorie B de la filière culturelle Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	TNC 15H
1	Emploi de catégorie B de la filière culturelle Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	TNC 14H
1	Emploi de catégorie B de la filière culturelle Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	TNC 11H
1	Emploi de catégorie B de la filière culturelle Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	TNC 8H40
1	Emploi de catégorie B de la filière culturelle Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	TNC 8H30
1	Emploi de catégorie B de la filière culturelle Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	TNC 8H
1	Emploi de catégorie B de la filière culturelle Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	TNC 6H
1	Emploi de catégorie B de la filière culturelle Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	TNC 5H30
1	Emploi de catégorie B de la filière culturelle Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	TNC 3H30
1	Emploi de catégorie B de la filière culturelle Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	TNC 2H
1	Emploi de catégorie B de la filière culturelle Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	TNC 3H

- de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

La dépense correspondante est prévue au chapitre 012 du Budget Principal de la CAPV.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 17 juin 2022

*Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le
et affichage le*



Président,

Didier BREMOND